

*Privilège*

blant que vous ayez agi au mépris des règles, des usages et de l'autorité du Président.

En conséquence, en ma qualité de Président de la Chambre et sur ses instructions, je vous fais réprimande et vous déclare coupable d'atteinte aux privilèges et d'outrage grave à la Chambre.

Le député peut regagner sa place.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE****DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, pourrions-nous avoir un aperçu des travaux des prochains jours?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Demain, j'ai l'intention d'appeler le projet de loi C-22 modifiant la Loi sur la faillite pour clore le débat de deuxième lecture.

J'espère que nous allons terminer l'étude du projet de loi C-12 cet après-midi. Sinon, nous continuerons demain.

Lundi, j'ai l'intention d'appeler le projet de loi C-36, qui traite de la libération conditionnelle, pour amorcer et éventuellement terminer le débat de deuxième lecture.

Mardi et mercredi de la semaine prochaine, j'ai l'intention d'appeler le projet de loi C-17, qui porte sur les armes à feu, à l'étape du rapport. J'espère bien que nous pourrions terminer cette étape et amorcer la troisième lecture.

Le jeudi 7 novembre, j'ai l'intention d'appeler le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, qui vise à rendre plus efficaces nos procédures d'extradition, et de terminer, au besoin, la troisième lecture du projet de loi C-17. Je consulterai comme d'habitude les leaders parlementaires pour les travaux de vendredi en huit.

\* \* \*

• (1510)

**QUESTION DE PRIVILÈGE****LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une réponse donnée pendant la période des questions. Quand vous relirez les bleus de la première réponse donnée par le ministre de l'Environnement, je pense que vous constaterez que la question de privilège paraît fondée à première vue, puisque le ministre a donné des renseignements

contraires aux faits dans l'intention, je dirais, d'inclure la Chambre en erreur.

Pour appuyer mes dires, j'ai eu connaissance d'une note que le directeur général des opérations du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a adressée au ministre et qui renferme des renseignements contredisant ceux que le ministre de l'Environnement a donnés pendant la période des questions. Voici ce que dit cette note: «Si on cherche à obtenir l'approbation par l'entremise du gouverneur en conseil, ce sera vu comme une tentative de passer outre au processus d'examen des évaluations environnementales. Cela pourrait provoquer une contestation devant les tribunaux semblable à celle qu'a entraînée l'ordre d'exemption accordée dans le cas de l'achèvement du projet Kemano en Colombie-Britannique. Compte tenu du fait qu'un décret sera bientôt pris dans l'affaire du passage de navires nucléaires par l'entrée Dixon, la prise d'un autre décret pour des activités semblables sur la côte ouest risque de trop attirer l'attention sur le recours aux décrets pour éviter l'application du PEEE.»

Cette note a été communiquée au ministre. Elle est maintenant un document public. J'estime que vous jugerez qu'il y a là matière à soulever la question de privilège et que la déclaration du ministre au sujet de la décision du 14 mai 1991 dans l'affaire Kemano n'est pas conforme à la réalité.

**LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, mon intervention a également trait à la période des questions.

Un de mes privilèges consisterait, je crois, à poser une question. En l'espace de 45 minutes, on a permis aux députés de ce côté-ci de la Chambre de poser seulement deux questions et, comme vous le savez, la procédure nous interdit même de poser une question supplémentaire. Il me semble que ce n'est pas trop demander au Président que de nous autoriser à poser au moins trois questions.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, pour accélérer le processus, le député devrait peut-être avoir des entretiens avec le leader parlementaire du gouvernement et le secrétaire parlementaire afin que cette question soit soulevée à une réunion des leaders parlementaires. Nous pourrions alors, pour le bien et avec le consentement de tous, prolonger la période des questions et accéder ainsi à la demande du député.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'abonde dans le sens de mon collègue et je voudrais unir ma voix à tous ceux—et ils sont nombreux—qui sont